

## **Règlement 2024 : édition Randonnée pédestre LA RUE VERS L'OPIDUM**

**ARTICLE 1 – L'édition de la randonnée "LA RUEE VERS L'OPPIDUM" est organisée le Dimanche 21 Avril 2024 à Nages-et-Solorgues par l'association "la Ruée vers l'oppidum".**

**ARTICLE 2 – Cette Randonnée de LA RUEE VERS L'OPPIDUM n est pas une compétition. Elle est non chronométrée et se déroule sur une longueur de 6 kilomètres. Le départ sera donné à 10 heures sur la place de Nages et solorgues. Le parcours est tracé dans les rues de Nages et Solorgues et sur les chemins boisés amenant jusqu'au sommet de l'Oppidum. Il est intégralement situé en plein cœur de la Vaunage.**

**ARTICLE 3 - Il est expressément indiqué que les marcheurs participent à la randonnée sous leur propre et exclusive responsabilité. Celui-ci doit posséder un numéro d'assurance responsabilité civile pour participer à cette manifestation. Il ne pourra se retourner contre L'association la ruée vers l'oppidum en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.**

**ARTICLE 4 – La nature du terrain indique un dénivelé averti de 252m.**

**ARTICLE 5 – Les inscriptions sont limitées à 300 marcheurs. Elles sont enregistrées par l'association la ruée vers l'oppidum et le site Payasso de la CIC.**

**<https://www.payasso.fr/rando-oppidum/reglement> du 1er Mars au 20 avril 2024.**

**Dans la limite des dossards disponibles, elles resteront possibles sur place le jour de la course jusqu'à 9h00.**

**ARTICLE 6- Le droit d'inscription est fixé à 8 euros jusqu'au 20 Avril 2024, puis 10 euros le jour de la course. La manifestation est ouverte aux marcheurs à partir de 16 ans révolus.**

**ARTICLE 7 - Les dossards seront à retirer le jour de la course sur place sur présentation d'une pièce d'identité.**

**ARTICLE 8 - Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.**

**L'engagement est personnel. À l'exception de ceux réalisés par l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident.**

**ARTICLE 9 - Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de la course "La Ruée vers l'Oppidum" (Contrat n°61075860 souscrit auprès de la société Allianz).**

**ARTICLE 10 – L'organisation assurera la sécurité routière.**

**Entre-aide : Toute personne se doit de porter secours à une autre en situation de détresse.**

**ARTICLE 11 - Les marcheurs s'engagent à respecter la nature, en particulier en s'abstenant d'abandonner tous déchets, de quelque nature que ce soit, en dehors des zones de ravitaillement mise en place par l'organisation.**

**ARTICLE 12 - L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours de la course en cas de force majeure (violentes intempéries, catastrophes naturelles ou industrielles, absence d'autorisation préfectorale, crise sanitaire ...).**

**ARTICLE 13 : Informatique et Liberté - Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information contenue sur le site de la ruée.**

**ARTICLE 14 : Droit à l'image - Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation "La ruée vers l'oppidum", sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.**

**ARTICLE 15 : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel) - Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation de la Ruée vers L'Oppidum, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.**

**ARTICLE 16 : En validant leur inscription, les participants donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement.**

**Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel [laruéeversloppidum@hotmail.com](mailto:laruéeversloppidum@hotmail.com).**